**Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la République Argentine pour l’élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et sur la fortune et pour la prévention de l’évasion et de la fraude fiscales, et du Protocole y relatif, faits à Washington, le 13 avril 2019**

Le projet de loi sous rubrique a pour but d’approuver la Convention fiscale avec la République Argentine.

Au cours des dernières années, le Luxembourg a fait de grands efforts afin de moderniser, d’améliorer et de compléter son réseau de conventions fiscales, notamment avec les pays de l’Amérique latine. De ces pays, l’Argentine constitue la troisième puissance économique.

Les modèles de convention du Luxembourg et de l’Argentine ont servi de base pour les négociations. Le texte final constitue un compromis composé des différentes demandes formulées par le Luxembourg et l’Argentine, tenant compte ainsi des intérêts nationaux des deux États contractants. Il s’en suit que chacun des États a dû renoncer à certaines de ses revendications initiales.